

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_9_20

L' an deux mille vingt trois, le lundi 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Novembre 2023

Présents : 26

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

Objet : Vente parcelles BD 160
161_162 à la commune de
Saint Paul Le Jeune

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Le Président expose que la Communauté avait acquis un ensemble de parcelles en lien avec la création de la Via Ardèche entre le bourg de Saint-Paul-le-Jeune et le tunnel sud. Il est aujourd'hui possible de rétrocéder les parcelles BD 160, 161 et 162 à la commune, avec les mêmes conditions et prix que lors de l'acquisition initiale, à savoir : surface 2 783 m² x 3 € = 8 349 € + frais de notaire pour un total de 9 000 € environ.

Le Président sollicite l'accord du conseil pour engager les démarches nécessaires à cette cession.

M. Thierry BRUYERE-ISNARD et Mme Cathy CHALVET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE

D'autoriser le Président à procéder à la cession des parcelles BD 160, 161 et 162 située sur la commune de Saint-Paul-le-Jeune à ladite commune, pour un montant de 8 349€ net vendeur,
D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20231130-D_2023_9_20-DE



Emis le 27/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le